

DIAL

L'actualité en bref - avril 2004

Nicolas Pinet

samedi 1er mai 2004, mis en ligne par [Dial](#), [Nicolas Pinet](#)

AMÉRIQUE LATINE

Une étude d'un journaliste uruguayen, Julio Scavino, consultant de l'Observatoire des ressources humaines de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) fait apparaître que médecins et fonctionnaires du système de santé public de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine et de l'Uruguay ont organisé quelque 37 grèves nationales d'une durée comprise entre 24 heures et 9 mois. Les grèves furent entreprises pour protester contre les réductions budgétaires et les réformes du secteur impulsées par les gouvernements, ainsi que pour demander le maintien des effectifs de fonctionnaires et la reconnaissance des centrales syndicales.

Une réunion informelle de négociation de l'ALCA (Accord de libre-échange des Amériques, ZLEA pour son sigle en Français) qui s'est tenue début avril à Buenos Aires s'est terminée une nouvelle fois sur un échec. Le blocage est dû, comme dans les réunions précédentes, au refus des Etats-Unis de supprimer définitivement les subventions à ses producteurs agricoles, comme l'exige le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). La réunion de Puebla, déjà ajournée une fois, a été cette fois reportée sine die.

MERCOSUR

La réduction des exportations de gaz argentin vers le Chili et l'Uruguay est source de tensions entre les pays. L'Uruguay a réagi en décidant d'acheter de l'électricité à son voisin brésilien, mais le gouvernement chilien ne dispose pas de solutions évidentes. L'importation du gaz argentin constituait plus du quart de la génération d'électricité au Chili et sa réduction soudaine pose un grave problème au gouvernement, qui a protesté en demandant, sans succès, à son homologue argentin de respecter l'accord bilatéral d'intégration énergétique signé en 1995 qui prévoit l'approvisionnement du pays voisin à priorité égale avec celui du marché argentin. La Bolivie, autre grand exportateur de gaz naturel ne peut constituer une option pour le Chili, du fait des tensions actuelles autour de la revendication bolivienne de la restitution d'un accès à la mer, perdu il y a 120 ans, lors de la Guerre du Pacifique.

L'accord préliminaire de libre-échange conclu samedi 3 avril à Buenos Aires, entre les pays du Mercosur et trois pays de la Communauté andine des nations (CAN) - la Colombie, l'Équateur et le Venezuela - devrait être adopté sous sa forme définitive en juillet. Il complètera l'intégration commerciale de la majeure partie des pays d'Amérique du Sud, formant un bloc de 350 millions d'habitants. Les deux autres membres de la CAN, la Bolivie et le Pérou, s'étaient déjà associés au Mercosur, tout comme le Chili.

L'Union européenne a proposé au Mercosur, vendredi 16 avril, l'octroi de dégrèvements douaniers sur la viande bovine, le sucre et les céréales du bloc, en échange d'une absence de remise en question de sa politique de protection agricole (subventions et barrières douanières). Si le Mercosur acceptait la proposition, cela affaiblirait durablement le front des 20 pays qui s'étaient opposés à la politique de subventions agricoles des pays du Nord durant le sommet de l'OMC à Cancún.

ARGENTINE

Le juge fédéral Jorge Urso, chargé de l'instruction de l'affaire Carlos Menem, l'ancien président (1989-1999) accusé d'appropriation indue de fonds de l'État, a émis, lundi 21 avril, un ordre international d'arrêt contre ce dernier, qui réside actuellement au Chili en compagnie de sa femme, chilienne, Cecilia Bolocco, et a refusé de répondre à plusieurs convocations. Le gouvernement argentin a remis fin avril une demande d'extradition au ministère des relations extérieures chilien qui la transmettra début mai à la Cour suprême, dont la décision devrait intervenir d'ici à 6 mois. L'ancien président a déclaré qu'il était victime d'une « persécution politique ».

BOLIVIE

Le président bolivien Carlos Mesa s'est rendu, mercredi 21 avril, à Buenos Aires, pour signer avec son homologue argentin, Nestor Kirchner, un contrat de vente de gaz pour 6 mois. Le président argentin s'est engagé à ne pas fournir de gaz bolivien au Chili, avec lequel la Bolivie est en conflit au sujet de sa revendication d'un accès à la mer.

Fin avril, la capitale La Paz et les deux villes de Cochabamba et Santa Cruz de la Sierra ont été le théâtre de nombreuses manifestations de protestations organisées notamment par les petits commerçants, les employés du transport urbain et les étudiants. Elles ont donné lieu à plusieurs affrontements avec les forces de police, alors que circulaient des rumeurs d'un possible coup d'Etat. Pendant ce temps, une commission de médiation cherchait à arbitrer le conflit entre le gouvernement et les organisations sociales et politiques manifestantes pour apaiser la confrontation et préserver une démocratie très fragilisée.

Un ancien mineur s'est donné la mort le 30 mars dans le hall d'entrée du Congrès national en faisant exploser le bâton de dynamite qu'il s'était attaché au corps. Au chômage depuis la fermeture de l'industrie minière nationale, il réclamait la restitution de ses 15 années de cotisations à l'ancien système de pension. C'est une des 8 700 personnes, dont 3 500 anciens mineurs, qui ont perdu leurs années de cotisations et leur droit à la retraite depuis la réforme de 1997. La réforme, mise en place durant le premier gouvernement de Gonzalo Sánchez de Lozada (1993-1997) a remplacé un système fondé sur la solidarité des cotisants par un système de capitalisation individuelle géré par des fonds privés de pensions. Samedi 24, trois autres personnes, portant chacune des charges de dynamites et installées dans les bâtiments de la Fédération syndicale des travailleurs miniers de Bolivie (FSTMB), menacèrent de faire de même si aucune solution n'était trouvée. La menace pris fin après 20 heures de négociation entre les syndicats et le gouvernement qui s'est engagé à verser une pension de 60 dollars à toutes les personnes qui n'ont pu recevoir de retraite après avoir cotisé dans l'ancien système.

BRÉSIL

Conformément à ses déclarations, le MST (Mouvement des sans-terre) a multiplié les occupations de terres improductives depuis la fin mars, le mouvement de mobilisation culminant le samedi 17 avril, journée internationale de la lutte paysanne, avec l'organisation de grandes manifestations dans les capitales des Etats brésiliens.

La popularité de Luiz Inácio Lula da Silva est en forte baisse, principalement du fait du mécontentement croissant au sujet de la politique économique du gouvernement. Le président a finalement décidé de fixer le nouveau salaire minimal à 260 reales (88 dollars), soit seulement 8,3% de hausse - 3,4% en valeur réelle -, en dépit des promesses de doubler sa valeur d'ici à 2006. La décision a été fortement critiquée par les principales centrales syndicales. Le salaire minimum constitue la rémunération des 2/3 des plus de 20 millions de retraités. Chaque hausse fait donc peser un poids important sur le budget de l'Etat.

Lundi 26 avril, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) a condamné les subventions états-uniennes sur le coton, validant ainsi le recours présenté par le Brésil. La décision devra être confirmée le 16 juin, et les Etats-Unis pourront faire appel. C'est cependant un premier pas important dans le cadre de la lutte des pays en développement (G-20) contre les subventions agricoles des pays du Nord (Etats-Unis, Union européenne, Japon).

COLOMBIE

Le texte adopté fin avril par la Commission des Nations unies pour les droits humains au sujet de la Colombie est exceptionnellement sévère à l'égard du gouvernement colombien, auquel il reproche notamment la concession des facultés de police judiciaire aux forces armées, et l'élaboration d'un projet de loi octroyant l'immunité aux groupes paramilitaires qui accepteraient de se reconverter. La politique suivie va à l'encontre des recommandations émises par la Commission en 2003.

La disparition du chef paramilitaire colombien, Carlos Castaño, 6 jours avant que la Cour suprême de justice n'initie l'étude de sa possible extradition vers les Etats-Unis, où il est poursuivi pour trafic de drogue, pose une série de questions. Il a disparu le 16 avril dans une zone contrôlée par les militaires et les paramilitaires de droite des Autodéfenses unies de Colombie (AUC), après une fusillade nourrie. Fin avril, l'hypothèse d'un assassinat semblait progressivement s'imposer : son arrestation aurait pu donner lieu à des déclarations très embarrassantes sur la collaboration entre l'armée et les paramilitaires de droite.

CUBA

Jeudi 15 avril, la Commission des droits de l'homme de l'ONU approuvait par 22 votes en faveur (Etats-Unis, Mexique, Chili, Pérou, pays européens...), contre 21 refus et 10 abstentions (dont l'Argentine, le Brésil et le Paraguay), une résolution sur la situation des droits humains à Cuba. Le texte, présenté cette année par l'Honduras est plus modéré que celui des années précédentes : il ne contient pas de condamnation explicite du gouvernement de Fidel Castro et appelle de ses vœux le respect des droits fondamentaux et l'ouverture d'un dialogue avec les courants de l'opposition. Il déplore les détentions et condamnations d'un groupe de 75 dissidents en 2003 et demande au gouvernement de coopérer avec Christine Chanet, représentante du Haut-commissariat des Nations unies pour les droits humains qui s'est vu plusieurs fois refuser l'entrée dans l'île.

Peu après le vote de la résolution, Cuba demandait à la Commission d'enquêter sur les conditions de détention des 660 personnes détenues à Guantanamo depuis janvier 2002. Jusqu'à présent, peu de gouvernements s'étaient montrés préoccupés par la situation de ces prisonniers. Jeudi 22 avril, devant la menace états-unienne de recourir à une motion de non-action pour bloquer la discussion d'une potentielle résolution, le représentant cubain annonçait le retrait de la requête.

HAÏTI

La Communauté des Caraïbes (Caricom), réunie samedi 27 mars, a rejeté la demande du gouvernement états-unien de reconnaître le nouveau gouvernement installé après la chute de Jean-Bertrand Aristide. Elle s'est proposée de demander à l'assemblée générale de l'ONU d'ouvrir une enquête sur les conditions du départ du président Aristide en février 2004. Une première demande du même type, adressée au Conseil de sécurité - où la France et les Etats-Unis disposent du droit de veto - avait été accueillie froidement.

MEXIQUE

La Cour internationale de justice de La Haye a statué fin mars sur le recours présenté par le Mexique et déclaré que les Etats-Unis ont violé les droits de 51 mexicains condamnés à mort, en les privant de la possibilité d'une assistance consulaire au moment de leur détention et du procès. Elle a donc ordonné une révision des procédures. Mais les institutions judiciaires de l'Oklahoma et du Texas ont déclaré qu'elles ne tiendraient pas compte de la décision.

Le 30 mars, la police cubaine arrêtait l'entrepreneur Carlos Ahumada, accusé au Mexique de blanchiment d'argent et de fraude, et en fuite depuis lors. Les vidéos diffusées début mars dans divers médias le montraient en train de remettre des centaines de dollars à un homme politique de gauche, lié à l'actuel maire de Mexico, Andrés López Obrador, membre du Parti de la révolution démocratique (PRD) et candidat potentiel le plus populaire pour les élections présidentielles de 2006. Mercredi 28, le détenu était déporté vers le Mexique et le gouvernement cubain remettait au maire de Mexico, et au PRD, les informations que la police cubaine détenait sur l'entrepreneur. Dans un communiqué diffusé le même jour, les autorités cubaines mettent l'accent sur la dimension politique de l'affaire et déclarent que l'inculpé affirme que la diffusion des vidéos est une opération à visée politique préparée de longue date. Andrés López Obrador a déclaré jeudi 29 que la version cubaine coïncidait avec la sienne, qui met en avant l'idée d'un complot ourdi contre lui par le Parti d'action nationale (PAN), de centre droit, dont fait parti l'actuel président, Vicente Fox.

PARAGUAY

Les gouvernements argentins et paraguayens ont fixé à la fin de l'année 2007 l'achèvement du barrage binational de Yacyretá, situé sur le fleuve Paraná, et qui fonctionne actuellement à 60% de ses capacités. Le projet naquit d'un traité signé en 1973, qui prévoyait la mise en marche de la centrale en 1980. Le barrage fut inauguré en 1994 seulement. Les mouvements de préservation de l'environnement s'inquiètent des dégâts supplémentaires que causera l'élévation du niveau des eaux.

PÉROU

Fin avril, le maire d'un village du sud du Pérou a été lynché par une multitude d'indigènes aymaras, après 25 jours de grève pour exiger sa démission. Les Aymaras accusent le maire et ses fonctionnaires de détournements de fonds. Vendredi 30, une commission envoyée par le gouvernement péruvien négociait avec les dirigeants aymaras du village. Des indigènes de la même ethnie ont séquestré 4 conseillers municipaux d'une bourgade voisine et menacent de les lyncher si le gouvernement n'envoie pas là aussi une commission. Quelques routes vers la Bolivie sont bloquées. Las de se sentir ignorés par les gouvernements successifs et abandonnés à la seule autorité de maires corrompus, les Aymaras ont décidé d'en venir aux actes.

VENEZUELA

Début avril, l'ambassadeur vénézuélien devant l'Organisation des États américains (OEA) a accusé une nouvelle fois les États-Unis d'ingérence dans les affaires internes de son pays.

Le Conseil national électoral a fixé aux 28, 29 et 30 mai la procédure de ratification des signatures considérées douteuses parmi les 3,5 millions de signatures réunies par la coalition de l'opposition pour convoquer un référendum révocatoire. Si l'opposition valide 525 118 signatures supplémentaires, le référendum sera organisé le 8 août. Le scrutin doit être organisé avant le 19 août pour que, en cas de défaite du président, il quitte son poste et que soient organisées de nouvelles élections. Après le 19, une défaite d'Hugo Chávez entraînerait son départ et remplacement par le vice-président désigné par celui-là. L'opposition a fait savoir, mercredi 28 avril, qu'elle acceptait la procédure.

- **Dial** - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - L'actualité en bref.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.